

## MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Délégation à	la	Sécuri	té	Rou	ière
--------------	----	--------	----	-----	------

Paris, le

13 NOV. 2017

SOUS-DIRECTION DE L'EDUCATION ROUTIERE ET DU PERMIS DE CONDUIRE

BUREAU NATIONAL DES DROITS A CONDUIRE

Affaire s

Réf. : S

Maître Rémy JOSSEAUME 36 rue Vital 75016 Paris

Maître,

Par courrier en date du 26 octobre 2017, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M.

En conséquence, la lettre référence 48SI qui lui a été adressée est à considérer comme nulle et non avenue.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation. la chef de la section du correis à point du bureau national des siyus à conduire

Fabieine FONTAS----